

Je veux voter !



En 2022, on vote pour un nouveau Président de la république.

Il sera élu pour 5 ans.

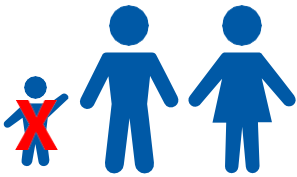
Les citoyens votent pour le Président de la République.

Ils choisissent parmi les candidats.

C'est le droit de vote.



Je veux voter, je dois :



Avoir 18 ans

Etre français

Avoir mes droits civils et politiques

Etre inscrit sur les listes électorales*.

L'inscription sur les listes est volontaire.



Comment puis-je m'inscrire ?

C'est la mairie qui fait les inscriptions. Les inscriptions se font soit :

A la mairie
de votre domicile
ou hébergement

soit Sur internet : **soit**
service-public.fr
Ouvrir un compte personnel

Par courrier
à la mairie de votre
domicile ou hébergement



Les documents à fournir :



1. Pièce d'identité *récente* (passeport ou carte nationale d'identité)

Si vous êtes devenu français récemment et que vous n'avez pas encore de papiers français : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité) récente+ une preuve de la nationalité (décret de naturalisation par exemple).



2. Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou une attestation d'hébergement



3. Si le demande est faite à la mairie ou par courrier: Formulaire cerfa n°12669*01



31 déc. = date limite

Attention : les inscriptions doivent se faire avant le 31 décembre 2021.



L'accès au vote, c'est un droit.

Dans la loi du 11 février 2005, il est écrit que les bureaux de vote et les techniques de vote doivent être accessibles à tous quel que soit le handicap.



Pour voter, vous pouvez demander de l'aide.